



LA PRODUCTION LAITIÈRE

LES PRÊTS BONIFIÉS DE L'ÉTAT

Catégorie de prêts	MTS JA MTS GAEC ⁽¹⁾	PSM (dans le cadre d'un PAM)	PSE
OBJET Installation	REPRISE <ul style="list-style-type: none"> ● Bâtiment ● Cheptel ● Parts sociales (sauf MTS GAEC) 	REPRISE possible exceptionnellement	<ul style="list-style-type: none"> ● Bâtiment
Développement	DANS LE CADRE DU SOUS PLAFOND ADAPTATION <ul style="list-style-type: none"> ● Bâtiment ● Matériel ● Cheptel 	<ul style="list-style-type: none"> ● Bâtiment ● Matériel ● Cheptel 	<ul style="list-style-type: none"> ● Bâtiment ● Matériel ● Cheptel
Foncier	DANS LE CADRE DU SOUS PLAFOND FONCIER	Néant	Néant
PLAFOND DE RÉALISATION	720 000 F ⁽³⁾ ou 650 000 F dont sous-plafond adaptation : 200 000 F dont sous-plafond foncier : 100 000 F	<ul style="list-style-type: none"> ● 470 000 F par UTH dans la limite de 2 UTH par exploitation. ● environnement : sur plafond de 125 000 F/UTH et de 250 000 F/exploitation. 	
PLAFOND D'ENCOURS	620 000 F ⁽³⁾ ou 550 000 F		375 000 F
QUOTITÉ SUR HT	MTS JA : 100% MTS GAEC : 70%	Fonction de l'objet	70%

DURÉE	5 à 15 ans	5 à 15 ans	maximum 15 ans
TAUX DE BASE fixé par l'état	3,50%(2)	PSM JA : 3,50%(2) PSM Autres : 4,00%	4,50%(2)
DURÉE DE LA BONIFICATION	12 ans	9 ans	8 ans ou 12 ans

Conditions non contractuelles en vigueur au 01/07/2000

(1) Les sous-plafonds ne sont pas applicables en MTS-GAEC.

(2) Exemples : pour un prêt de 300 000 F sur 84 mois, TEG hors assurances (assurances facultatives) et commission d'octroi de crédit comprise (forfait de 700 F). (MTS JA, MTS GAEC, PSM JA : 3,57%), (PSM autres : TEG de 4,07%), (PSE : TEG de 4,57%).

(3) Plafonds pour les MTS JA et MTS GAEC : dossiers agréés à partir du 01/01/96.